

1- Rapport d'activité 2021

FO déclare que durant l'année 2021, les agents hospitaliers sont restés mobilisés et engagés pour faire face à la crise sanitaire tout en assurant les missions du service public hospitalier. Cela n'est pas sans effets sur leur épuisement et leur colère qui ne cessent de croître dans un contexte plus qu'alarmant de dégradation des conditions de travail et de manque de personnels. Ce résultat était malheureusement annoncé au regard des politiques de destruction de l'hôpital public qui sont menées depuis plusieurs décennies.

FO revendique un véritable choc d'investissement pour un véritable choc d'attractivité et de fidélisation. FO revendique une politique soutenue de mise à niveau des effectifs de nos structures sanitaires, sociales et médico-sociales, l'amélioration des conditions de travail et la poursuite de la revalorisation des salaires qui doit continuer et concerner toutes les filières après apport historique que représentent les accords RH du Ségur de la Santé.

Malgré ce contexte de tensions, FO souligne positivement :

Le taux d'adhésion à l'ANFH de 97,3 % qui augmente et traduit la confiance des établissements envers notre OPCA et la garantie qu'apporte sa gestion paritaire au plus près des besoins des agents hospitaliers à travers son implantation régionale et territoriale.

La reprise soutenue des actions de formation avec 838 000 départs en lien direct avec la volonté tant des établissements que des agents de s'engager dans des formations courtes mais également et surtout dans des formations longues, diplômantes visant la Promotion Sociale.

Un taux d'accès à la formation de 47,8 % qui reste très élevé.

Le développement de l'apprentissage dans la Fonction Publique Hospitalière avec 1287 apprentis qui représentent une diversité des métiers, des filières et des niveaux de

formation. FO reste tout de même vigilant sur ce dispositif qui ne doit pas se développer au détriment du financement de parcours qualifiants des agents hospitaliers. FO revendique également que la valorisation financière et un temps dédié soient mis en place pour les Maîtres d'apprentissage qui sont essentiels dans le processus de transfert des compétences. Enfin, FO demande qu'un suivi soit mis en place sur la trajectoire « post-apprentissage » et que l'aide financière apportée par la DGOS soit renouvelée.

Par ailleurs, FO interpelle la représentante de la DGOS sur les conséquences de la perte du CTI pour les agents en Congé de Formation Professionnelle qui vient s'ajouter à la perte de 15 % du salaire de base pour les agents de catégorie A et B et à la perte de différentes primes.

Pour FO, l'engagement dans un parcours professionnel qui passe par une formation de plus de 52 jours par an ne doit pas se faire au prix d'une insécurisation sociale des agents.

FO revendique le maintien de 100 % du traitement, du CTI et des primes pour tous les agents hospitaliers qui s'engagent dans des formations qualifiantes.

2- Rapport financier 2021

- FO souligne positivement :

- L'augmentation de 81,2 Millions d'Euros de la collecte perçue par l'ANFH, c'est-à-dire du salaire différé supplémentaire consacré à la formation professionnelle continue des agents hospitaliers, conséquence directe de l'augmentation des rémunérations avec les accords RH du Ségur de la Santé signés par FO. Cette hausse de cotisation de 9,7 % doit nous obliger à continuer notre politique de soutien de la qualification tant sur le financement des Études Promotionnelles que sur le financement des formations qualifiantes ciblées sur les personnels techniques, ouvriers et administratifs. Cette politique doublement vertueuse

puisqu'elle répond, d'un côté, à la légitime aspiration des agents à bénéficier d'une promotion sociale et, d'un autre côté, à l'urgence absolue de répondre aux besoins des établissements en personnels qualifiés.

- La poursuite de la dynamique en faveur des Études Promotionnelles (EP) avec plus de 80 Millions d'Euros supplémentaires consacrés aux EP, soit 54 % des charges de l'ANFH tous fonds confondus. Nous venons d'atteindre le chiffre historique de 20 647 dossiers en cours de financement qui ne doit pas être un plateau qui annonce l'inversion de la courbe ascendante depuis 2 années. FO revendique que cette politique de financement des EP continue de progresser au sein de chaque plan de formation des établissements

- FO alerte :

- Sur l'hétérogénéité très importante des politiques régionales concernant le recours au Fond de Qualification et Compte Personnel de Formation (FQ&CPF) pour le financement de formations qualifiantes ciblées sur les filières administratives, techniques et ouvrières.
- Sur le déploiement du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui reste minime malgré l'enveloppe de 7 Millions d'Euros ciblée sur ce dispositif. La VAE est une voie de qualification qui

reste encore trop complexe, trop difficile d'accès. FO revendique que l'ensemble des acteurs de la formation s'engage à la rendre plus lisible et accessible car elle peut représenter une solution pour reconnaître tant au niveau du statut que du salaire les trop nombreux agents « Faisant Fonction » qui exercent sur des métiers éligibles à la VAE sans aucune reconnaissance à ce jour.

3- Décisions Modificatives N°1 du Budget 2022

- Principales mesures adoptées :

- Maintien du taux prévisionnel d'évolution de la cotisation à 3 %.
- Maintien de l'enveloppe complémentaire de 13 Millions d'Euros sur le FMEP.
- Maintien de l'enveloppe complémentaire « VAE » de 7 Millions d'Euros sur le 4 %.
- Nouvelle enveloppe complémentaire « apprentissage » de 4 Millions d'Euros sur le 4 %.
- Nouvelle enveloppe complémentaire de 9 Millions d'Euros sur le FQ&CPF.
- Nouvelle enveloppe complémentaire de 3 Millions d'Euros sur le CFP.

FO valide la poursuite de la politique soutenue de l'ANFH au bénéfice de la qualification des agents hospitaliers. Ce signal fort doit encourager les établissements à utiliser la cotisation du 2,1 % du Plan de formation pour augmenter le volume de financement des Études Promotionnelles, pour augmenter également la qualification des personnels Administratifs, Techniques et Ouvriers

